

VOUS SOUHAITEZ :

- **viser un rendement potentiel attractif** et bénéficier, pendant dix années consécutives, d'un éventuel coupon brut annuel de minimum 0% et de maximum 4%,
- **sans trop exposer votre capital au risque** car vous avez droit, quoi qu'il arrive, au remboursement de 100% de votre capital investi (hors frais) à l'échéance finale, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite),

alors optinote european excellence - AXA Belgium Finance (NL) peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 16 septembre au 6 novembre 2015 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veille toujours à ce que vous profitiez de conseils professionnels et personnalisés.

Le produit qui vous est proposé est une obligation structurée. En souscrivant à ce produit, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser chaque année les coupons liés à l'évolution de l'indice sous-jacent et à vous rembourser le capital (hors frais) à l'échéance finale.

En cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant (par ex. faillite), vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- > Customer Relations AXA Bank : Grottesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail customer.relations@axabank.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation)
- > Ombudsman en conflits financiers : rue Belliard 15-17, Bte 8, 1040 Bruxelles - TEL 02 545 77 70
FAX 02 545 77 79 - e-mail ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

réinventons / la banque 

choisir un placement européen de qualité



simplement

axabank.be/investir

réinventons / la banque 

Vous aimeriez diversifier votre portefeuille d'investissement. Le rendement d'un indice composé d'actions vous tente, mais vous n'êtes pas prêt pour autant à exposer totalement votre capital aux risques d'un investissement en actions...

AXA Banque vous propose optinote european excellence - AXA Belgium Finance (NL).

Cette obligation structurée, désignée ci-après optinote european excellence, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme du 21 septembre 2010. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.

- Elle a une durée de dix ans, soit du 13 novembre 2015 au 13 novembre 2025.
- Elle propose le versement d'un coupon brut annuel variable de minimum 0% et de maximum 4% en fonction de l'évolution annualisée de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). Cet indice se compose d'une sélection d'actions européennes basée sur de nombreux critères qualitatifs. Les dividendes générés par ces actions ne sont toutefois pas distribués.
- Elle donne droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.

Vous trouverez ci-après

- un descriptif détaillé de la composition et des performances de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price)
- les conditions d'octroi et la détermination du montant du coupon variable
- une illustration de l'évolution potentielle d'optinote european excellence en fonction de différents scénarios.

Optinote european excellence peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Cet instrument s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt).



Focus sur l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price)

UN PROCESSUS DE SÉLECTION D' ACTIONS EUROPÉENNES BASÉ SUR LA QUALITÉ

La performance d'optinote european excellence est liée à celle de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price), calculé et publié par STOXX®, agence indépendante spécialisée dans la création et le calcul d'indices.

L'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a été mis au point afin de mieux maîtriser les risques et de générer une meilleure performance financière à long terme. Il se fonde pour cela sur une sélection ciblée d'entreprises européennes de qualité. Un gage de fiabilité appréciable pour l'investisseur qui souhaite profiter sans attendre de l'amorce de reprise que traduit le contexte économique actuel, toutefois encore hésitant.

L'indice se compose de 25 à 75 actions européennes sélectionnées en fonction de nombreux critères qualitatifs. Les dividendes des actions composant l'indice contribuent à l'élaboration du filtre qualitatif, mais ne sont pas réinvestis. Le versement de dividendes n'a donc pas d'influence sur la valeur de l'indice. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas. Dans un souci de réduction du risque (volatilité), les actions du secteur financier sont exclues.

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de STOXX®, calculateur externe de l'indice et agent de calcul indépendant : www.stoxx.com.

POURQUOI INVESTIR AUSSI EN DEHORS DE LA ZONE EURO ?

La zone Euro est le coeur des pays européens les plus développés. Néanmoins, limiter vos investissements à cet univers ne favorise pas nécessairement la diversification de votre portefeuille. Il est donc utile d'avoir accès à d'autres pays, hors zone Euro (Royaume-Uni, Suisse, etc.).

POURQUOI EXCLURE LES VALEURS FINANCIÈRES ?

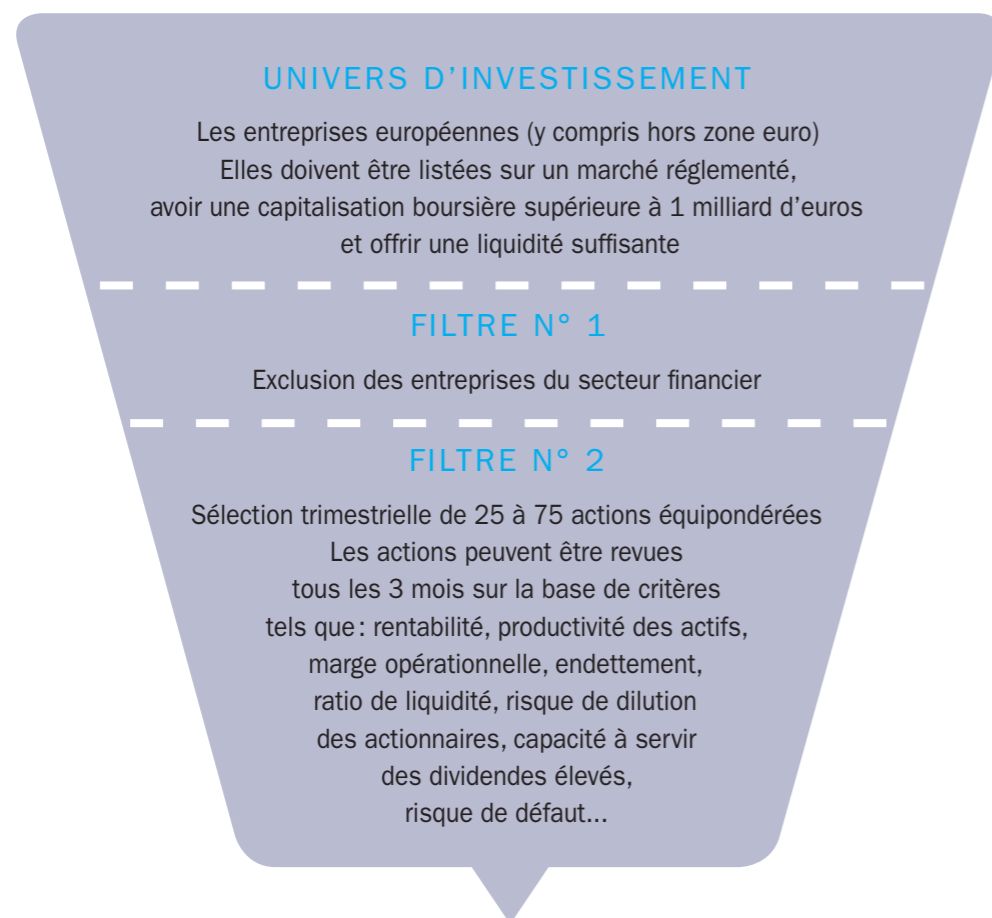
Les valeurs financières représentent une importante partie des indices habituels (l'Eurostoxx 50® par exemple). Dans un souci de diversification et de réduction du risque (volatilité de ce type de valeurs), l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) n'intègre donc aucune valeur financière de son univers d'investissement.

POURQUOI UTILISER UN FILTRE DE QUALITÉ ?

À la différence de l'Eurostoxx 50®, qui est exclusivement constitué à partir de la taille de capitalisation boursière des valeurs qui le composent, le critère principal de sélection des valeurs de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) est placé sur un registre qualitatif. Tous les 3 mois, toutes les actions de l'univers sont donc revues en fonction de critères tels que : rentabilité, productivité des actifs, marge opérationnelle, endettement, ratio de liquidité, risque de dilution des actionnaires, capacité à servir des dividendes élevés, risque de défaut, etc.

Le but étant de sélectionner les actions en fonction de leur potentiel sur le long terme et d'éviter que seules les plus grandes entreprises européennes soient surpondérées au sein de l'indice.

SELON CES PRINCIPES, LA SÉLECTION DES ACTIONS S'EFFECTUE DONC COMME SUIT :



INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE)

Dans le but de sélectionner des actions en fonction de leur potentiel sur le long terme, l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) utilise un système de notation qui permet d'accorder des scores à chaque entreprise. L'objectif est de sélectionner des sociétés à faible risque et de qualité en se basant sur un certain nombre de ratios d'analyse fondamentale.

La sélection trimestrielle des 25 à 75 actions se fait de manière systématique et selon un processus strict. Tous les 3 mois, un « score de qualité » et un « score de bilan » sont établis :

- le « score de qualité » est basé sur une série de critères d'analyse fondamentale tels que la rentabilité, la productivité des actifs ou la marge opérationnelle. Le « score de qualité » est compris entre 0 et 9.
- le « score de bilan » mesure la solvabilité de l'entreprise et donc la qualité de son crédit. Le but étant de sélectionner des entreprises présentant un faible risque de défaut. Ne sont sélectionnées pour rentrer dans l'indice que les 40% d'actions les mieux notées.

En outre, le taux de dividende anticipé doit être supérieur à 4% et la liquidité de l'action suffisante (capitalisation boursière de minimum 1 milliard d'euros et volume d'échange journalier moyen sur 6 mois de 5 millions d'euros).

Les dividendes qui sont versés par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis. Le versement de dividendes n'a donc pas d'influence sur la valeur de l'indice. Ceux-ci ne sont du reste pas versés à l'investisseur, lequel n'en bénéficie donc pas.

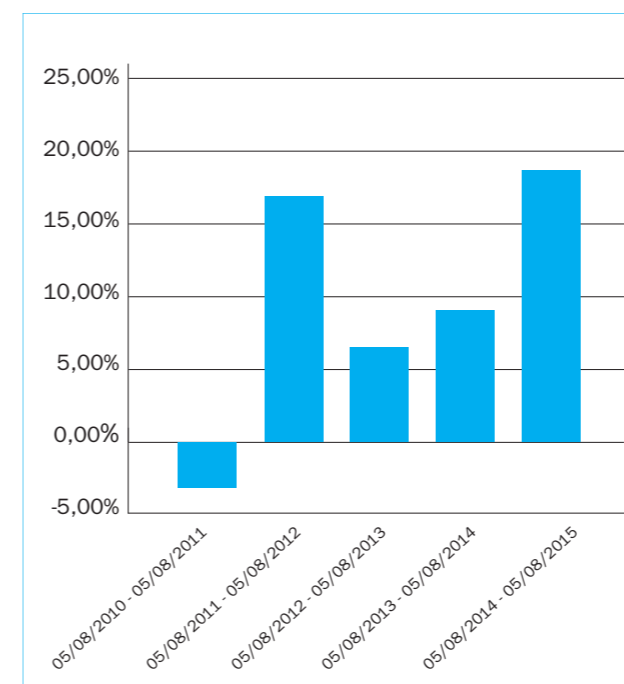
Source : STOXX au 20.11.2014. La méthodologie détaillée de l'indice peut également être consultée sur le site de STOXX®, www.stoxx.com.



EVOLUTION ET COMPOSITION DE L'INDICE

l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a été lancé le 17 juillet 2014, mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 100 points à la date du 31 décembre 2014. Toutes les données précédant le 17 juillet 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

RENDEMENT ACTUARIEL DE L'INDICE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Source : Bloomberg

COMPOSITION DE L'INDICE AU 31 JUILLET 2015

COMPANY	SUPERSECTOR	COUNTRY	WEIGHT (%)
TALKTALK TELECOM GRP	TELECOMMUNICATIONS	GB	4,60
PERSIMMON	PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS	GB	4,60
FREENET	TELECOMMUNICATIONS	DE	4,50
ELISA CORPORATION	TELECOMMUNICATIONS	FI	4,47
TELENOR	TELECOMMUNICATIONS	NO	4,33
SCOTTISCH & SOUTHERN ENERGY	UTILITIES	GB	4,31
TELE2 B	TELECOMMUNICATIONS	SE	4,24
UNITED UTILITIES GRP	UTILITIES	GB	4,22
SEVERN TRENT	UTILITIES	GB	4,18
IMPERIAL TOBACCO GRP	PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS	GB	4,17
SANDVIK	INDUSTRIAL GOODS & SERVICES	SE	4,11
PENNON GRP	UTILITIES	GB	4,08
NATIONAL GRID	UTILITIES	GB	4,00
ORKLA	FOOD & BEVERAGE	NO	3,96
SWISSCOM	TELECOMMUNICATIONS	CH	3,90
ENAGAS	UTILITIES	ES	3,86
BPOST SA	INDUSTRIAL GOODS & SERVICES	BE	3,86
PROXIMUS	TELECOMMUNICATIONS	BE	3,80
TELENOR GRP HLDG	MEDIA	BE	3,74
PROSIEBENSAT.1 MEDIA	MEDIA	DE	3,70
TELIASONERA	TELECOMMUNICATIONS	SE	3,67
RTL GRP	MEDIA	LU	3,60
GLAXOSMITHKLINE	HEALTH CARE	GB	3,50
HUGO BOSS	PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS	DE	3,45
FORTUM	UTILITIES	FI	3,16

Source : Stoxx

Bien que les rendements du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price), ils ne constituent cependant pas une garantie des performances futures.

Le fonctionnement d'optinote european excellence

Conditions d'octroi et détermination du montant du coupon variable

Durant dix années consécutives, optinote european excellence peut verser un coupon annuel brut conditionnel et variable qui est lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) (voir ci-avant) depuis la date d'observation initiale.

À la date d'observation annuelle, la valeur de l'indice sous-jacent sera comparée à sa valeur initiale au 13 novembre 2015. En fonction de l'évolution, un coupon brut de maximum 4% sera versé.

- Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a augmenté à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%.

- Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a baissé ou est resté stable à la date d'observation annuelle par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.

Un précompte mobilier est dû sur ces éventuels coupons bruts. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 16 septembre 2015, ce taux est de 25%. A partir du 1^{er} janvier 2016, il s'élèvera à 27%. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

Illustration de l'évolution potentielle d'optinote european excellence en fonction de différents scénarios

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut variable annuel. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en termes de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

SCÉNARIO 1 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NÉGATIVES

Pendant la durée d'optinote european excellence, l'évolution de l'indice sous-jacent est négative.

Aux dates d'observation annuelle, la valeur est toujours inférieure à la valeur initiale au 13 novembre 2015. Aucun coupon n'est donc payé.

SCÉNARIO 2 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES NEUTRES

Pendant la durée d'optinote european excellence, l'évolution de l'indice sous-jacent est neutre.

Aux dates d'observation annuelle, la valeur est majoritairement supérieure à la valeur initiale au 13 novembre 2015. Excepté lors de la troisième année où la performance de l'indice est négative, un coupon est payé chaque année.

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,00			
année 1	90,00	-10,00%	-10,00% (= -10,00%/1)	0,00%
année 2	82,80	-17,20%	-8,60% (= -17,20%/2)	0,00%
année 3	83,63	-16,37%	-5,46% (= -16,37%/3)	0,00%
année 4	87,81	-12,19%	-3,05% (= -12,19%/4)	0,00%
année 5	78,15	-21,85%	-4,37% (= -21,85%/5)	0,00%
année 6	86,75	-13,25%	-2,21% (= -13,25%/6)	0,00%
année 7	94,55	-5,45%	-0,78% (= -5,45%/7)	0,00%
année 8	99,28	-0,72%	-0,09% (= -0,72%/8)	0,00%
année 9	97,00	-3,00%	-0,33% (= -3,00%/9)	0,00%
année 10	95,00	-5,00%	-0,50% (= -5,00%/10)	0,00%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier)	-0,17%
---	---------------

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,00			
année 1	103,00	3,00%	3,00% (= 3,00%/1)	3,00%
année 2	101,00	1,00%	0,50% (= 1,00%/2)	0,50%
année 3	99,00	-1,00%	-0,33% (= -1,00%/3)	0,00%
année 4	102,00	2,00%	0,50% (= 2,00%/4)	0,50%
année 5	106,00	6,00%	1,20% (= 6,00%/5)	1,20%
année 6	108,00	8,00%	1,33% (= 8,00%/6)	1,33%
année 7	110,00	10,00%	1,43% (= 10,00%/7)	1,43%
année 8	114,00	14,00%	1,75% (= 14,00%/8)	1,75%
année 9	118,00	18,00%	2,00% (= 18,00%/9)	2,00%
année 10	122,00	22,00%	2,20% (= 22,00%/10)	2,20%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier)	1,20%
---	--------------

SCÉNARIO 3 : L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE) ENREGISTRE DES PERFORMANCES POSITIVES

Pendant la durée d'optinote european excellence, l'évolution de l'indice sous-jacent est positive.

Aux dates d'observation annuelle, la valeur de l'indice est chaque année supérieure à la valeur initiale au 13 novembre 2015. Le coupon maximum de 4% est payé chaque année. La probabilité d'obtenir chaque année ce coupon maximum est toutefois faible.

CALCUL LIÉ AU PAIEMENT DES COUPONS

Année	Valeur aux dates d'observation annuelle	Évolution par rapport à la valeur initiale	Prestation sur base annuelle	Coupon brut payable
valeur initiale	100,00			
année 1	105,00	5,00%	5,00% (= 5,00%/1)	4,00%
année 2	108,00	8,00%	4,00% (= 8,00%/2)	4,00%
année 3	113,00	13,00%	4,33% (= 13,00%/3)	4,00%
année 4	117,00	17,00%	4,25% (= 17,00%/4)	4,00%
année 5	122,00	22,00%	4,40% (= 22,00%/5)	4,00%
année 6	124,00	24,00%	4,00% (= 24,00%/6)	4,00%
année 7	130,00	30,00%	4,29% (= 30,00%/7)	4,00%
année 8	135,00	35,00%	4,38% (= 35,00%/8)	4,00%
année 9	140,00	40,00%	4,44% (= 40,00%/9)	4,00%
année 10	146,00	46,00%	4,60% (= 46,00%/10)	4,00%

RENDEMENT TOTAL (SUR BASE DU CAPITAL REMBOURSÉ ET DU PAIEMENT DES COUPONS)

Rendement actuariel brut (y compris 1,7% de frais, mais avant précompte mobilier)	3,79%
---	--------------

SCÉNARIO 4 : INDÉPENDAMMENT DES PERFORMANCES DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE QUALITY INCOME UH (PRICE), MAIS EN CAS DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET/OU DU GARANT

Si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa, venai(en)t à faire défaut pendant la durée d'optinote european excellence, par exemple en raison d'une faillite, il se pourrait qu'à l'échéance d'optinote european excellence, soit le 13 novembre 2025, vous couriez le risque de perdre tout ou partie de votre capital initialement investi.



ce que vous devez également savoir

Si un investissement dans optinote european excellence peut comporter des avantages, il peut aussi impliquer certains risques.

Si vous investissez dans optinote european excellence, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de crédit** : si l'émetteur et/ou le garant d'optinote european excellence (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a.) étai(en)t en défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait que vous, en tant qu'investisseur, perdiez tout ou partie de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui devraient éventuellement encore être versés. De plus, en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Bank Europe s.a. cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou partie du montant investi, ainsi que les coupons qui devraient éventuellement encore être versés.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres optinote european excellence avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que la valeur de rachat soit inférieure à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (hors frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles, un prix de rachat. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour tout complément d'information, veuillez consulter la fiche technique, sous la rubrique « marché secondaire ».
- **d'un risque de rendement** : en acquérant cette obligation structurée, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). Si, par suite de ce risque, l'indice venait à évoluer de manière négative, vous ne recevriez, à l'échéance finale, que votre capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque lié à l'indice** : en cas d'événement exceptionnel affectant l'indice (par exemple une modification matérielle, une suppression ou un remplacement,...), les conditions de cette obligation structurée pourraient être modifiées. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base.

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final Terms) du 14 septembre 2015 en anglais,
- du prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe SA Notes Issuance Programme, - EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 14 septembre 2015 par la FSMA, et du résumé en français s'y rapportant, ainsi que de tous les éventuels suppléments ultérieurs en anglais et du résumé de ces éventuels suppléments ultérieurs en français, et, en particulier, des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, au produit dérivé et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et à leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axabank.be, dans la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Emetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P: A/A-1 avec perspective positive. Moody's: A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 3 septembre 2015. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code Isin	XS1287811886
Distributeur –Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 16 septembre 2015, 9h00 au 6 novembre 2015, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	13 novembre 2015
Echéance	13 novembre 2025
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 100 millions EUR.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	1,7% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	A l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Indice sous-jacent	iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price). Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter le site : http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SXEQIP . Code Isin : CH0245672800
Date d'observation initiale	13 novembre 2015
Dates d'observation annuelles pour les coupons	7 novembre 2016, 6 novembre 2017, 6 novembre 2018, 6 novembre 2019, 6 novembre 2020, 8 novembre 2021, 7 novembre 2022, 6 novembre 2023, 6 novembre 2024, 6 novembre 2025
Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 13 novembre 2015.
Coupon brut	Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a augmenté à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, le coupon est égal à l'évolution positive divisé par le nombre d'années écoulées avec un maximum de 4%. Si l'indice iSTOXX® Europe Quality Income UH (Price) a baissé ou est resté stable à la date d'observation par rapport à la valeur de la date d'observation initiale, aucun coupon ne sera versé pour l'année en question.
Dates de paiement du coupon annuel	13 novembre 2016, 13 novembre 2017, 13 novembre 2018, 13 novembre 2019, 13 novembre 2020, 13 novembre 2021, 13 novembre 2022, 13 novembre 2023, 13 novembre 2024, 13 novembre 2025

Fiche technique - suite

Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25%. A partir du 1^{er} janvier 2016, il s'élèvera à 27%. Il est libératoire. • taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Classe de risque	B sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote european excellence, sur base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur www.axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site Internet.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites fixées par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	Trimestriellement sur www.axabank.be à partir de la date de paiement.